

PROJET / DRAFT

RÈGLEMENT / BY-LAW R-2024-198

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$
POUR LE RESURFAÇAGE DE LA RUE
CLARENCE DANS LE SECTEUR 4**

**BY-LAW AUTHORIZING CAPITAL
EXPENDITURES AND A LOAN OF
\$100,000 FOR THE RESURFACING OF
CLARENCE STREET IN AREA 4**

ATTENDU QUE l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme d'immobilisations de la Ville ; et

WHEREAS the foreseen loan of the present by-law is decreed in order to make capital expenditures as provided in the City's Capital Works Program; and

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été déposé à une séance extraordinaire du Conseil tenue le 3 décembre 2024 :

WHEREAS a notice of motion of the present By-law was given and that its draft was tabled at a special sitting of Council held on December 3, 2024:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

SECTION 1

The preamble forms an integral part of this by-law.

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à effectuer le resurfaçage de la rue Clarence dans le secteur 4, incluant les imprévus, les honoraires professionnels et les taxes nettes, tel qu'il appert dans l'estimation détaillée préparée par C. Zambito, ing., Chef de division – Ingénierie, le 11 novembre 2024, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

SECTION 2

Council is authorized to proceed with the resurfacing of Clarence Street in Area 4, including unforeseen expenditures, professional fees and net taxes, as shown on the detailed estimate prepared by C. Zambito, Eng., Division Head – Engineering, on November 11, 2024, which forms an integral part thereof as Schedule "A".

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 100 000 \$ pour les fins du présent règlement.

SECTION 3

Council is authorized to spend \$100,000 for the purpose of this by-law.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 100 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

SECTION 4

For the purpose of providing for the expenditures of this by-law, Council is authorized to borrow \$100,000 on a twenty (20) year term.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés

SECTION 5

In order to meet the incurred expenses related to the interest and to provide for the payment of annual instalments of principal of the loan, it is by the present by-law imposed and it shall be levied, annually, during the term of the loan, against the taxable immovable properties located in

dans le secteur 4 de la Ville, lequel est montré à l'annexe « B » ci-jointe, une taxe spéciale à un taux suffisant pour assurer le remboursement de la totalité de l'emprunt, basé sur la superficie de ces immeubles imposables telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Cette taxe sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Area 4 of the City, which is shown in Schedule "B" attached hereto, according to the area of land of said taxable immovable as shown on the valuation roll in force every year, a special tax at a sufficient rate to insure the full payment of the loan.

The said tax shall be levied in the manner and at the dates determined for the payment of the general property tax.

SECTION 6

If the amount of the allocation authorized by the present by-law is higher than the amount actually spent in relation with the said allocation, Council is authorized to use such surplus to pay any other expense enacted by the present by-law and for which the allocation would be insufficient.

SECTION 7

Council allocates to the reduction of the loan provided for in the present by-law, any contribution or grant that could be issued for the payment of a part or of the totality of the expense provided for in the present by-law.

Council also allocates any grant payable on several years to the payment of a part or of the totality of the debt service. The reimbursement term for the loan corresponding to the amount of the grant will be adjusted automatically at the period fixed for the instalment of the grant.

SECTION 8

The present by-law shall come into force according to Law.

VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

RÈGLEMENT / BY-LAW R-2024-198

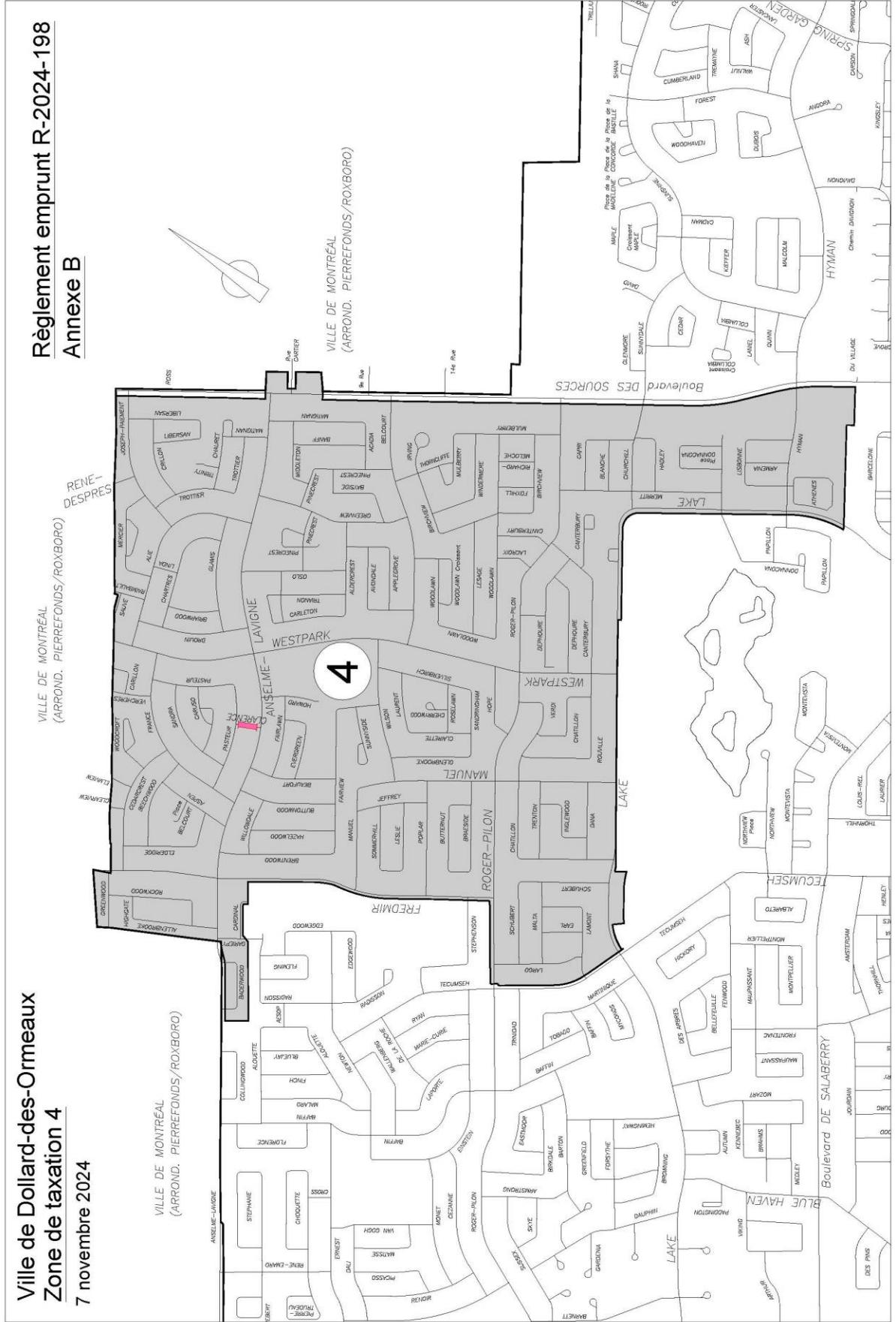
ANNEXE « A » / SCHEDULE "A"

Item	Description	Unité	rue Clarence		
			Prix unitaire estimé	Quantité estimée	Coût total estimé
1	Pulvérisation de chaussée d'enrobé bitumineux de 325 mm d'épaisseur	m ²	12 \$	600	7 200 \$
2	Correction granulométrique	tonne	35 \$	57	1 995 \$
3	Excavation des endroits mous	m ³	55 \$	41	2 255 \$
4	Membrane géotextile	m ²	2 \$	59	118 \$
5	Pierre concassée MG 56 (MTQ)	tonne	30 \$	71	2 130 \$
6	Pierre concassée MG 20 (MTQ)	tonne	30 \$	28	840 \$
7	Abat-poussière de type chlorure de calcium en flocons ou en solution	kg	1 \$	295	295 \$
8	Guideurs, cadres et tampons pour regards	unité	1 700 \$	2	3 400 \$
10	Ajustement des regards incluant le remplacement des anneaux	unité	550 \$	2	1 100 \$
11	Guideurs, cadres et grilles pour puisards	unité	1 500 \$	4	6 000 \$
13	Ajustement des puisards incluant le remplacement des anneaux	unité	250 \$	4	1 000 \$
14	Enrobé à chaud MUN-10 (40 mm) - Bitume PG58S-28	m ²	18 \$	600	10 800 \$
15	Enrobé à chaud ESG-14 (60 mm) - Bitume PG58S-28	m ²	24 \$	600	14 400 \$
16	Enrobé à chaud ESG-14 - Bitume PG64H-28 - surépaisseur autour du regard	unité	300 \$	2	600 \$
17	Réparation des entrées résidentielles d'enrobé bitumineux	m ²	80 \$	24	1 920 \$
18	Réparation des entrées en pavé de béton	m ²	155 \$	14	2 170 \$
19	Réparation des pelouses	m ²	28 \$	280	7 840 \$
20	Maintien de la circulation et signalisation des travaux	forf.	7 500 \$	1	7 500 \$
21	Marquage de la chaussée	forf.	600 \$	1	600 \$
22	Plans « Tel que construit »	forf.	1 100 \$	1	1 100 \$
23	Imprévus (10 %)				7 326 \$
24	Honoraires professionnels (10 %)				7 326 \$
25	Frais de financement (10 %)				7 326 \$
Somme partielle					95 241 \$
TPS (5,0 %)					4 762 \$
TVQ (9,975 %)					9 500 \$
Total (taxes incluses)					109 503 \$
Dépense nette					99 991 \$

Calogero Zambito 

Signé avec ConSignO Cloud (11/11/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Préparé par C. Zambito, ing.
Chef de division - Ingénierie
11 novembre 2024



Règlement emprunt R-2024-198
Annexe B

Ville de Dollard-des-Ormeaux
Zone de taxation 4
7 novembre 2024